



PAR COURRIEL

Laval, le 5 août 2019

Objet : Demande d'accès concernant le 3254, boulevard Sainte-Rose, lots : 1 263 527, 2 597 220, Cadastre du Québec, Laval (Québec)

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 25 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- Avis du 6 juillet 2018 et 28 juin 2017

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 654-4355, poste 277 ou par courriel à isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Laval, le 6 juillet 2018

AVIS

Pépinière R. Y. Locas inc.
3254, boulevard Sainte-Rose
Laval (Québec) H7P 4K8

N/Réf. : 7820-13-01-00058-00
401712061

**Objet : Vente au détail B2 - Lettre d'avertissement de pesticides -
Pépinière R.Y. Locas inc. - Sainte-Rose, Laval**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 28 juin 2018 par un étudiant de notre direction régionale, il a été constaté des manquements à la réglementation à savoir :

- Étant titulaire d'un permis pour la vente au détail, ne pas avoir affiché, à un endroit bien en vue, dans chacun de vos établissements, le permis ou un duplicata du permis délivré par le ministre.
Loi sur les pesticides, article 49 al. 1
- Étant titulaire d'un permis de vente de pesticides de catégorie B2, ne pas avoir placé les pesticides offerts en vente de manière à ce que les clients ne puissent se servir eux-mêmes.
Code de gestion des pesticides, article 27

Produit de classe provinciale 4 devant être placé dans votre étalage sous-clé

1. *Wilson riddex trousse de point d'appât à souris*
No. D'homologation : 31183
2. *Roundup prêt-à-l'emploi suppression des broussailles coriaces*
No. D'homologation : 31997
3. *Ortho ant b gon max éliminateur de fourmis avec tube applicateur*
No. D'homologation : 32226

...2

Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires, si ce n'est déjà fait, pour vous conformer à la loi et la réglementation et de nous transmettre une confirmation écrite à l'adresse en pied de page, dès que cela aura été fait.


Veillez noter que certains produits prêt-à-l'emploi sont classés différemment en fonction du volume. Porter attention au contenant de plus de 1 litre et/ou de plus d'un kilogramme des produits prêt-à-l'emploi.

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, Article 7 al. 1

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Philippe Breton ou Mme Iris Laforme au numéro de téléphone 450 661-2008, *respectivement aux postes 355 ou 304.*

En fonction des éléments observés et de votre communication écrite à venir, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché pour vérifier le respect de la loi.

IL/pb/lg



Iris Laforme
Chef d'équipe

Laval, le 28 juin 2017

AVIS

Pépinière R.Y. Locas inc.
3254, boulevard Sainte-Rose
Laval (Québec) H7P 4K8

N/Réf. : 7820-13-01-0005800
401608640

Objet : Vente au détail B2 - Pépinière R.Y.Locas - Laval - Boul. Ste-Rose

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 21 juin 2017 par une étudiante de notre direction régionale, il a été constaté que des exigences réglementaires ne sont pas respectées. Tel que convenu, vous trouverez les détails à cet égard dans le document joint à la présente.

- Étant titulaire d'un permis de vente de pesticides de catégorie B, ne pas avoir placé les pesticides offerts en vente de manière à ce que les clients ne puissent se servir eux-mêmes.
Code de gestion des pesticides, article 27

Vente libre de pesticide[✓] de classe 4 qui devront être mis sous-clé:

- ✓ Scotts ecosense weed b gon suppression des mauvaises herbes concentré^{es} (homologation : 30144) ;
- ✓ Scotts ecosense weed b gon suppression des mauvaises herbes (homologation : 29695) ;
- ✓ Safer's defender fongicide de jardin concentré (format 500ml & 1L) (homologation : 19691) ;
- ✓ Bayer advanced natria contrôle des maladies prêt à l'emploi (homologation : 28629) ;
- ✓ Bayer advanced natria contrôle des maladies concentré^{es} (homologation : 28628) ;
- ✓ Chemfree fiche le camp (homologation : 29858) ;

...2

- ✓ Deer-away répulsif contre le gros gibier (homologation : 17955);
- ✓ Safer's destructeur de limaces et d'escargots (homologation : 28755) ;
- ✓ Tomcat tueur de souris iv (homologation : 30657) ;
- ✓ Wilson riddex trousse de point d'appât à souris (homologation : 31183) ;
- ✓ Ensemble wilson warfarin de point d'appât réutilisable (homologation : 30836) ;
- ✓ Tomcat poison pour souris (homologation : 30757) ;

Ce produit peut être en vente libre puisqu'il est de classe 5.

- ✓ Safer's topgun weed killer herbicide supprime les mauvaises herbes
← (homologation : 22245) .

De plus, deux produits dont l'homologation est expirée ont été retrouvés en vente dans votre établissement. La législation en vigueur interdit la possession, la vente ou l'utilisation des produits dont l'homologation est expirée. Vous devez donc vous débarrasser de ces pesticides lors d'une collecte de produits dangereux de la ville, chez Agri-récup ou auprès d'une entreprise autorisée à éliminer ou traiter des matières dangereuses résiduelles. Ces pesticides de classe 9 sont :

- ✓ Éliminateur de souris supérieurs (homologation : 24193) ;
- ✓ Pro Maxx Destructeur des punaises des lits (homologation : 29947).

Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires, si ce n'est ^{pas} déjà fait, pour vous conformer à la Loi et la réglementation et de nous transmettre une confirmation écrite à l'adresse en pied de page, dès que cela aura été fait.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Mme Lysianne Belisle ou André-Jean Lalanne au numéro de téléphone 450 661-2008, respectivement aux postes 355 ou 311.

En fonction des éléments observés et de votre communication écrite à venir, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché pour vérifier le respect de la Loi.

Lysianne Belisle

LL/AJL/lb

Lysianne Belisle
Étudiante volet pesticide